

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 115 Subvention (5.000 euros) à la Fédération Française de Handball à l'occasion de l'organisation de l'étape française de la Golden League 2018 à Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Handball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Fédération Française de Handball (D00792/2018_00039), 62, rue Gabriel Péri 94250 Gentilly à l'occasion de l'organisation de l'étape française de la Golden League, les 6 et 7 janvier 2018 à l'AccorHotels Arena (12^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 657481, rubrique 326, mission 3260005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO